

## VILLE DE GRAND-SAULT AVIS PUBLIC

(en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'Urbanisme, 2017, ch. 19*)

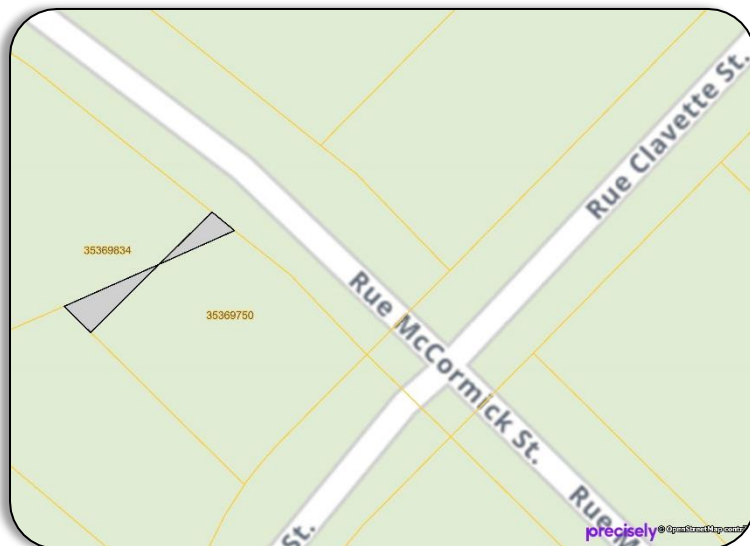
Avis est par la présente donné que le conseil de la Ville de Grand-Sault a l'intention de prendre en considération les modifications de l'arrêté municipal no. 93 « ARRÊTÉ PORTANT ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE GRAND SAULT » .

L'objectif de la modification proposée à l'arrêté 93 est de modifier l'utilisation future du sol de deux parcelles sur les propriété suivantes : NID 35369750 et 35369834. La première parcelle est une partie de la propriété de Gestion Ouellette Ltée., et la deuxième partielle est une partie de la propriété de Jamie Maurice Michaud. Les deux parcelles sont situées sur la rue McCormick à Grand-Sault, NB.

Le but de la demande est de permette que l'utilisation du sol des parties des propriétés visées soit uniforme avec les lots et compatible à l'arrêté de zonage, tel qu'illustrée à l'annexe B-2021-09 ci-dessous.

### Annexe « B-2021-09 »

- Modifier l'utilisation future du sol d'une partie du terrain portant le NID : 35369750 de Résidentiel à Commercial.
- Modifier l'utilisation future du sol d'une partie du terrain portant le NID : 35369834 de Commerical à Résidentiel.



Le conseil se réunira à la salle du conseil le mardi, 9 novembre 2021 à 19 heures, en vue de la présentation publique des modifications proposées.

Les oppositions audit projet d'arrêté peuvent être présentées par écrit au conseil en les faisant parvenir au bureau du secrétaire municipal dans les trente (30) jours suivant la date de la présentation publique.

Les objections écrites doivent être adressées à Peter Michaud, secrétaire municipal, et envoyées au 131 rue Pleasant, Suite 200, Grand-Sault, NB, E3Z 1G6, ou par courriel à : [info@grandsault.ca](mailto:info@grandsault.ca).

Lise J. Ouellette  
Secrétaire municipale adjointe